L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE 1874. — 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan,—bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, au No 81 rue des Magasins—papier à enveloppes.

Par D. E. Morphy, au magasin coin Canal et Front—raisins.

Par A. Gerard, 12 & 14 rue Bourbon—articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle de vente—habillements, articles de toilette, chapeaux et malles.

☞ La vente par catalogue de quincaillerie, livres, casseroles, &c., sera continuée aujourd'hui à midi, rue de la Vieille Levée 19 devant la Douane.

Raisins! Raisins!—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Grande vente de meubles.—MM. Nash & Hodgson procéderont mardi, 22 décembre, à la vente de tout le grand stock de meubles de M. Jos. B. Hubbard, No 122, coin Remparts et Perdido. La vente sera faite sans réserve, M. Hubbard étant décidé à se retirer des affaires.

☞ Achetez vos bonbons et vos fruits crystallisés chez A. LEMANNE, rue de Chartres, 207, entre Dumaine et Ste-Anne.

SPECTACLES.

Jeudi, 10 déc. 1874.

OPERA.—A midi, Rigoletto; le soir, La Fille de Mme Angot.
VARIÉTÉS.—Belle Lamar.
ACADÉMIE.—Humpty Dumpty.
ST-CHARLES.—Little Nell.

Souveraineté des Etats.

Pas de taxe, pas de dette.

Arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Nous avons maintenant sous les yeux l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire de Watertown, cette petite ville du Wisconsin qui, n'ayant pour tout bien qu'un assessement d'un million et une population de 7350, avait eu la fantaisie de souscrire pour $750,000 de bons dans une entreprise de chemin de fer. La compagnie fit faillite, juste comme les nôtres et comme la plupart des compagnies de ce genre, car on compte, aux Etats-Unis, qu'il y a eu jusqu'à présent plus de cent compagnies de chemins de fer expropriées, et le Conseil municipal refusa de servir les intérêts des bons puisque la ville avait perdu tout intérêt dans la propriété de l'entreprise, agissant en cela moins innocemment que nous ne l'avons fait pour le chemin de fer de Jackson, où de gaîté de cœur la Nlle Orléans a perdu deux millions, sans conserver une parcelle de la propriété du chemin.

Il est vrai qu'un procès a été intenté à Watertown pour son refus de payement, mais ce procès, la petite ville l'a gagné devant une cour d'Etat et même devant la Cour Suprême des Etats-Unis, qui a débouté le porteur de bons et a mis à néant sa demande. Maintenant comment se fait-il qu'on ait annoncé tout d'abord au contraire que le porteur de bons avait triomphé et que la Cour Suprême avait décidé que mêmes les propriétés particulières étaient taxables pour faire face aux obligations de la ville? Sans doute, le rapporteur de cette nouvelle n'avait lu que le commencement de la décision et la Cour Suprême des Etats-Unis a, tout aussi bien que nos petites Cours de District, le tort de vouloir noyer dans une logique longue et diffuse les questions les plus simples de droit, ce qui fait qu'elle rend plutôt des considérations ou des dissertations que des sentences.

En France, la cour de cassation eut bien mis dix lignes pour formuler son arrêt; elle eut dit:

Considérant qu'aucun tribunal n'a le pouvoir de forcer un Etat, qui est souverain, à lever des taxes pour quoique ce soit; et considérant en outre que la demande patait fondée sur un prétexte frauduleux la cour déboute le plaignant et confirme le jugement.

Voilà une sentence. Qui ne l'eut pas comprise? Le dernier constable de la dernière justice de paix eut su ce que cela voulait dire et eut pu en rendre compte. Mais il paraît que la Cour Suprême des Etats-Unis, a du temps à perdre et qu'elle tient aussi à prouver qu'elle connaît son droit. En cela elle fait comme nos petits juges de District, qui moins ils savent plus ils affectent d'être savants, et qui se livrent souvent à des démonstrations élémentaires où ils confondent tout et raison et jurisprudence et principes et droit. C'est un homme terrible qu'un juge voulant absolument parler ex-professo de ce qu'il n'a pas appris et de ce qu'il ignore.

Dans l'espèce qui nous occupe, la Cour Suprême commence par dire: "la ville de Watertown ne veut pas payer parce qu'on ne peut l'y forcer et elle soutient que le plaignant ayant bien voulu courir cette chance, il n'y a pas de violation de la loi".

"La théorie est vicieuse, dit la cour. On n'est pas dispensé de payer parce que cela gène." Non sans doute, mais il faut qu'on n'ait pas été dupé, autrement il y a fraude et quand il y a fraude on ne doit rien et l'acte est nul. C'est ce que la Cour Suprême des Etats-Unis a déclaré elle même en annulant la vente du chemin de fer du Nord de la Louisiane. Elle a annulé cette vente et elle a bien fait, parce qu'elle était entachée de fraude.

N'y a-t-il pas fraude aussi dans l'affaire de Watertown? C'est pire encore. Cette ville, au prix d'assessement vaut un million et on l'afflige d'une dette de près d'un million pour la faire souscrire à une entreprise de chemin de fer. C'est comme si on forçait la Nouvelle-Orléans, qui a déjà 23 millions de dette, à souscrire pour 60 millions à une entreprise de même nature. Que dirait-on? On dirait certainement que ses mandataires sont sous l'influence corruptrice de la compagnie ou qu'ils sont des idiots, et si l'engagement avait lieu dans ces conditions il serait certainement nul comme frauduleux *per se*.

Mais en mettant de côté ces considérations, pour l'affaire de Watertown, on voit que la première partie de la décision de la Cour Suprême est favorable au créancier et si l'on se dispensait de lire le reste on devrait croire que la petite ville a été condamnée à payer la dette. Mais pas du tout, elle n'est obligé à rien parce qu'il n'y a pas de loi d'Etat qui l'oblige. Nous citerons ici le paragraphe tout entier qui pose ce principe si important, si important surtout pour nous dans la situation de dette où nous sommes.

"Il y a cependant une grave question sur le pouvoir de la Cour à accorder la faculté demandée. Nous sommes d'opinion que cette Cour n'a pas le pouvoir d'ordonner la levée d'une taxe pour le payement de ces jugements. Le pouvoir d'imposer des charges et de lever de l'argent est le plus haut attribut de la souveraineté, et il est exercé d'abord pour subvenir à des besoins publics seulement, et par l'autorité législative seulement. C'est un pouvoir qui n'a pas été donné au judiciaire. Le Judiciaire fédéral, pas plus que tout autre, n'a le pouvoir d'assumer la place d'un Etat dans l'exercice de cette autorité à la fois si délicate et si importante.

"Il y a, en outre, dans l'acte d'incorporation de Watertown une section qui met l'habitant à l'abri de toute responsabilité pour dette de ville. Aucune propriété particulière, dit cet acte, ne sera taxée ni vendue pour satisfaire aucune dette, aucune obligation ou aucun contrat de la dite ville. La permission demandée est dans la nature d'une exécution; la propriété qu'on voudrait faire vendre est celle d'un habitant de la ville. Le remède serait en violation directe d'un statut en existence quand la dette a été encourue et le créancier devait la connaître. Il ne peut donc pas invoquer son ignorance en sa faveur."

La Cour Suprême des Etats-Unis, tout en posant ici le vrai principe, en-dehors duquel il n'y a pas de procédure de saisie et d'exécution possible contre la propriété d'un habitant pour payer une dette publique, commet encore une erreur en donnant à penser que si, dans un acte d'incorporation de ville on ne trouvait pas écrite l'irresponsabilité matérielle du citoyen, le citoyen-propriétaire pourrait être poursuivi pour des obligations qu'il n'a pas contractées personnellement ou des dettes qu'il n'a pas faites. Cette exemption ou plutôt cette irresponsabilité envers un créancier public est de droit, et pour qu'elle n'existât pas, il faudrait que l'acte d'incorporation contint une clause contraire, expresse et formelle. Le silence seul de la charte sur ce point suffit pour maintenir la franchise de l'habitant vis-à-vis de telles obligations. Il est même douteux qu'une clause contraire, quand même elle serait écrite, pût tenir, car elle serait simplement contraire au principe fondamental du droit.

La Cour Suprême, après maintes tortuosités inutiles et qu'elle pouvait éviter facilement si elle l'eût voulu, arrive à la décision finale qu'elle fait précéder encore par quelques lignes de regret en faveur du créancier:

"Professant l'opinion, dit cette cour, que le plaignant a été sans raison *obtrué* dans la poursuite de ses remèdes légaux, nous serions très disposés à lui donner le secours sollicité, si la loi le permettait. Nous ne trouvons pas, néanmoins, d'autorité pour agir ainsi, et nous acquiesçons dans la conclusion de la cour inférieure que le bill doit être mis hors de cour."

Il fallait donc lire la décision jusqu'au bout pour la connaître, car elle est tout entière dans les deux ou trois mots de la fin. C'est du reste une opinion conforme à celle que le juge Wood avait exprimée contre les réclamations des créanciers auprès de l'Etat de la Louisiane. Ils furent déboutés de la même manière.

La jurisprudence est donc bien établie sur ce point. Le pouvoir de taxer un Etat ou une ville n'appartient qu'à la législature de cet Etat, et comme cette Législature est souveraine, rien au monde, si ce n'est la guerre, ne saurait la forcer à lever des subsides contre son gré. Le pouvoir d'une Législature est limité lui-même par la constitution.

Ainsi, avec une Législature équitable et respectant le droit, comme celle que nous aurons bientôt, nous l'espérons, nous pouvons mettre à bas toutes les dettes provenant du gouvernement radical soit pour l'Etat soit pour la Nlle-Orléans, ainsi que toutes les dettes frauduleuses quelle qu'en soit l'origine. Le moyen est des plus simples et dépend de la Législature. Pas de taxe, pas de dette. Pas de taxe et la dette tombe; elle tombe sans pouvoir se relever jamais à moins de rentrer sous le joug d'une Législature corrompue, comme celles que nous subissons depuis 1868. Mais nous saurons nous en garder.

Notre conclusion est que le régime fiscal de 1860 peut nous être facilement rendu, pour peu que la Législature prochaine comprenne ses devoirs envers le peuple!

Chapeaux de fourrure et de soie à $5 au magasin de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

Il y a des Juges à Washington

Le Président de la Cour Suprême de la Louisiane au pilori.

Le règne de la justice n'est pas encore aboli et il n'y a pas lieu de désespérer de la république. Sous le coup d'une mise en accusation, Durell a donné sa démission et la Cour de District des Etats-Unis ne sera plus souillée de sa présence. Un juge radical Philipps est sous le coup d'une accusation de complicité dans un meurtre, un autre, celui de la paroisse Plaquemines, est en fuite. Plusieurs radicaux faisant partie du menu fretin, sont traduits aussi pour divers méfaits devant dame Thémis. Enfin, voici le président de la Cour Suprême de la Louisiane, qui s'est fait l'instrument servile des méfaits politiques de Warmoth et de Kellogg qui vient d'être cloué au pilori par le tribunal le plus élevé de la république.

Consolons-nous donc puisqu'il y a encore des juges à Washington.

Le *Bulletin* a reçu communication du texte de l'arrêt rendu par la Cour Suprême des Etats-Unis et qui annule la vente faite en 1860 du chemin de fer "North Louisiana and Texas" à John T. Ludeling, à John Ray et à leurs associés. L'arrêt de la Cour confirme tout ce qui a été dit dans l'*Abeille* il y a quelques années, sur cette scandaleuse opération.

Sur la poursuite d'un créancier nommé Gordon, auquel il était dû $720, le chemin de fer avait été saisi et vendu le 2 février 1866 à Brauner & Co., moyennant $550,000. Ludeling & Co. trouvèrent moyen de faire annuller la vente et de se faire adjuger le chemin pour $50,000 à une seconde mise aux enchères. Voici ce que dit l'arrêt de cette transaction:

S'il n'y avait rien de plus dans cette transaction que ce qui est relaté par le court historique ainsi donné et qui n'est pas contredit, il serait difficile de caractériser la transaction comme quelque chose de moins qu'une grande injustice accomplie au moyen des formes légales. La masse des porteurs de Bons n'a rien pu connaître des procédures pour faire vendre la propriété hypothéquée et la libérer de leurs droits. Leur résidence était éloignée et la vente a été poussée aussi vite que les formes de la loi, l'ont permis. Pas un jour n'a été perdu. On ne leur a pas laissé l'occasion d'assister à la vente et d'enchérir, ou de payer la petite réclamation de Gordon, de $720. Ni eux ni leurs fondés de pouvoir n'ont été consultés.

La vente a été faite dans un village, loin dans l'intérieur. Elle n'a été annoncée que dans un seul journal local et pas un jour de plus que la loi ne l'exigeait. Une évaluation qui est une farce a été faite au dernier moment, dans le but évident de faciliter une vente précipitée pour un prix nominal. Des conditions onéreuses et illégales de vente ont été exigées des autres enchérisseurs, et non de ces acheteurs, qui n'ont rien payé qu'à eux-mêmes. Une propriété sur laquelle près de deux millions de dollars avaient été dépensés, avec un grand capital souscrit, de vastes concessions de terre et un matériel considérable, a été achetée pour $50,000 par les personnes même qui ont fait échouer la vente faite pour un prix beaucoup plus élevé, et elles ont retenu le prix de la vente.

La Cour établit ensuite que certains des acheteurs étaient les fondés de pouvoirs des demandeurs et que leur position leur interdisait de compromettre les intérêts des actionnaires ou des porteurs de Bons. La Cour stigmatise cette conduite de "coalition," de "violation claire de leur devoir, d'abus de la confiance placée en eux, et de fraude implicite, sinon directe." Elle qualifie l'arrangement conclu entre les associés pour acheter le chemin, dans les termes suivants:

Il est impossible de caractériser cet arrangement autrement que comme une grave fraude. Son objet évident était d'empêcher la concurrence à la vente. C'était un abus flagrant de confiance de la part de Horne, et c'était une fraude de la part de Ludeling, qui connaissait le mandat que Horne avait reçu, de lui avoir persuadé de violer ses instructions et de sacrifier les intérêts de ses constituants, lui-même participant à la violation.

Ainsi des directeurs de la compagnie, ayant des devoirs envers les actionnaires et les créanciers, non seulement se sont coalisés pour s'approprier les biens de la compagnie sacrifiés par le moyen d'une vente judiciaire, mais ils ont participé activement dans les efforts qui ont réussi pour annuler une vente faite moyennant $550,000 afin de pouvoir devenir acquéreurs moyennant $50,000. Il est impossible de soutenir une pareille transaction; dans son entier elle a été contraire à l'équité.

Il est surabondamment prouvé que la propriété a été sacrifiée par le moyen d'une coalition illégale et étendue et il est hors de doute que les directeurs qui y ont pris part et sont devenus les acheteurs, ont été coupables d'une violation inexcusable de la confiance mise en eux.

Ludeling, il est vrai, n'était pas directeur, mais il était un des chefs de la coalition et son principal agent pour l'exécution du plan. Il en connaissait le but; il en connaissait l'illégalité; il avait négocié la reddition de Horne, avec pleine connaissance de la violation du mandat de Horne. Il a assumé le contrôle de la procédure exécutoire de Gordon, et, comme nous l'avons fait observer, lorsqu'on lui dit que Gordon avait consenti à arrêter la vente, il a déclaré que Gordon n'avait pas le pouvoir de le faire. En vérité, Ludeling paraît avoir eu un contrôle complet sur le shérif.

Suit le décret qui annulle la vente faite à Ludeling & Co. ordonne la nomination d'un receveur par la Cour de Circuit de la Nouvelle-Orléans pour procéder à une nouvelle vente au profit des créanciers et des actionnaires et la restitution des sommes reçues par Ludeling & Co. y compris les profits et revenus du chemin de fer &c.

☞ On trouvera à la quatrième page la liste officielle du tirage de la Loterie de la Louisiane, qui a eu lieu hier 5 décembre.

La démission de Durell.—La démission du Juge Durell est accueillie avec une satisfaction générale. Le *New-York Times* dit sur ce sujet:

"M. Durell, en quittant volontairement une place qu'il a si longtemps déshonorée, ne fait en réalité autre chose que s'avouer coupable. Il est accusé de divers crimes commis pendant qu'il occupait un poste dont le titulaire devrait être au-dessus de tout soupçon. Les méfaits qu'on lui reproche sont multiples. Dans le nombre se trouvaient l'abus de sa haute autorité comme juge fédéral pour favoriser une intrigue politique, et l'exercice de ses fonctions dans l'intérêt de certains individus. Il est trop tard pour qu'il puisse réparer par un aveu tardif le mal commis dans la Louisiane. Ce mal lui survivra, et sa retraite à la veille d'une session où le Congrès l'aurait mis en accusation, n'est qu'une très imparfaite réparation des malheurs dont il a été la cause. Sa démission sera sans doute acceptée; et l'on regrettera seulement qu'elle vienne trop tard pour avoir un autre effet que celui d'une confession *in extremis*."

De la part d'un journal comme le *Times*, ce jugement a une sérieuse signification. (*Messager franco-américain.*)

Nous voilà revenus au régime d'hiver!
A la Loterie de la Louisiane
Le gros lot est maintenant de $20,000!!
Nous voilà revenus au régime d'hiver;
A la Loterie de la Louisiane
Le gros lot est maintenant de $20,000!!
Nous voilà revenus au régime d'hiver;
A la Loterie de la Louisiane
Le gros lot est maintenant de $20,000!!
De $20,000!! De $20,000!!!

OPERA.

Aujourd'hui, à midi, première représentation de *Rigoletto* en *matinée*, avec MM. Gadilhe, Méric, Feitlinger, Mmes Anna Verchen, Téonie, Bourgeois.

Le prix d'entrée est de 50 cents; celui des places réservées est de 75 cents.

Les portes seront ouvertes à onze heures.

Ce soir troisième représentation de la Fille de Mme Angot.

A l'étude, *Jérusalem*, le *Prophète*, *Norma*.

Théâtre des Variétés.— "Belle Lamar," la pièce nouvelle à grand spectacle militaire, fait fureur aux Variétés. Nos braves soldats de la guerre de sécession, heureux de se reporter dans le passé, vont saluer Stonewall Jackson sous les traits de Harry Calton. Le spectateur, grâce aux décors et aux costumes, assiste aux scènes les plus émouvantes de l'époque héroïque où le Sud luttait vaillamment contre un adversaire, que ne pouvaient abattre des défaites multipliées. "Bell Lamar" en somme est une pièce qu'il faut aller voir.

Académie de Musique.— "Humpty Dumpty abroad" n'a pas moins de succès que "Humpty Dumpty at home." Le public qui se presse à l'Académie est plus nombreux que jamais, et nous en félicitons bien sincèrement M. Bidwell qui est toujours à l'affût de ce qui peut plaire aux habitués de son théâtre. La pantomime de "Humpty Dumpty" est très amusante. Elle sera donnée de nouveau ce soir, et nous la recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs que ronge la mélancolie.

Théâtre St. Charles.— Little Nell dans la pièce de "No Name," est vraiment une charmante petite personne et mérite bien tous les applaudissements qui lui sont prodigués. Elle est destinée à devenir la favorite du public. Elle dialogue, elle chante, elle danse et elle joue du banjo, le tout avec beaucoup de brio et de verve. Allez tous et toutes voir Little Nell, d'autant plus qu'elle porte avec une grâce merveilleuse les costumes les plus ravissants.

Monographie sur le type et la spécificité de la fièvre jaune.—La librairie de la famille, dirigée par M. Am. Lutton, 167 rue Royale, vient de publier de concert avec MM. J. B. Baillière et fils de Paris, un remarquable travail d'un de nos médecins les plus distingués, le Dr. Faget. Nous ne saurions mieux faire que d'extraire de la *Revue Médicale Française et Etrangère*, le passage suivant du compte-rendu de la séance du 27 octobre 1874 de l'Académie de Médecine, car ce passage indiquera, mieux que nous ne saurions le faire, la nature et l'importance de ce travail.

—M. Hérard: J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le docteur Faget, ancien interne distingué des hôpitaux de Paris, aujourd'hui médecin à la Nouvelle-Orléans, un très remarquable travail intitulé: "Monographie sur le type et la spécificité de la fièvre jaune, établie avec l'aide de la montre et du thermomètre." Ce travail est le résumé des recherches que l'auteur a eu l'occasion de faire pendant la dernière épidémie de fièvre jaune qui a sévi à la Nouvelle-Orléans en 1870. Les résultats auxquels il est arrivé avec les instruments de précision sont venus confirmer et corroborer ses précédentes études sur le même sujet. Ils sont, du reste, entièrement conformes à ceux du docteur Saunders, qui a publié, dans le *New Orleans Medical Journal* (mai 1874), une relation également très intéressante de l'épidémie de Memphis (Tennessee) de 1873.

Après avoir indiqué les traits saillants et les principales conclusions du mémoire, M. Hérard ajoute:

Par ce court aperçu, on peut juger de l'importance pratique des recherches de M. Faget. J'ajouterai que son mémoire renferme, en outre, des considérations générales d'un ordre élevé sur les fièvres et sur la spécificité de la fièvre jaune. Il se termine par de nombreux tracés qui font ressortir d'une manière saisissante les idées principales qui y sont énoncées.

Ce nouveau travail est digne de ceux qu'a déjà produits notre distingué confrère. C'est l'œuvre d'un observateur consciencieux et sévère, travailleur infatigable et dévoué à la science, qui honore la médecine française à la Nouvelle-Orléans, et mérite à tous égards, j'en exprime ici le vœu, d'être inscrit sur la liste des membres correspondants étrangers à l'Académie.

La *Gazette des Hôpitaux* après avoir reproduit l'analyse faite par M. Hérard du mémoire, s'exprime ainsi:

Nous nous associons pleinement aux éloges mérités dont M. Hérard a fait suivre cette analyse, et à l'appel qu'il a fait à l'Académie, pour les prochaines élections, en faveur de ce laborieux confrère, de ce travailleur consciencieux et infatigable qui représente si dignement, à la Nouvelle-Orléans, les traditions de dévouement et les habitudes d'observation sévère de la médecine française.

Une Innovation heureuse.—M. Paul Boissonneau, le tailleur fashionable de la Nouvelle-Orléans, connu pour le cachet d'élégance et de bon ton de tout ce qui sort de ses ateliers, vient d'arriver de France avec un assortiment d'étoffes et de marchandises choisies avec son discernement habituel, non-seulement en vue de satisfaire sa nombreuse clientelle masculine, mais encore d'assurer le succès d'un magasin de modes et de confections qu'il vient d'établir, comme annexe à son établissement de marchand-tailleur. Ce nouveau magasin, installé dans le local précédemment occupé par le Chalmette Club, sera ouvert lundi prochain, 14 décembre. M. Boissonneau s'est assuré, pour cette nouvelle branche d'affaires, le concours de Mme Sophie Boutron, bien connue dans notre monde élégant pour son goût et son habileté, et il a rapporté de Paris un magnifique choix d'articles nouveaux sur lesquels il appelle l'attention des dames louisianaises.

L'innovation tentée par M. Boissonneau nous paraît appelée à un succès incontestable dans la ville qu'on peut regarder, sous le rapport du goût artistique, comme le Paris d'Amérique. Véritable artiste dans son genre, il saura donner à tout ce qui sortira de ses ateliers de modes et confection le cachet parisien, et nos élégantes trouveront toujours dans ses magasins tout ce qu'il y aura de plus frais et de plus nouveau. Nous les engageons donc à aller rendre visite au nouvel établissement le jour de l'ouverture.

Un gros lot de $20,000!
Mais il y a de quoi faire sombrer
La Loterie de la Louisiane.
Un gros lot de $20,000!
Mais il y a de quoi faire sombrer
La Loterie de la Louisiane.
Un gros lot de $20,000!
Mais il y a de quoi faire sombrer
La Loterie de la Louisiane.
Un gros lot de $20,000!!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance de mercredi, 9 décembre.

Le Bureau de retours entre en séance à onze heures et quart sous la présidence de M. Madison Wells. Tous les membres sont présents.

Les retours de la paroisse St-Tammany qui avaient été examinés la veille sont repris en considération.

Le comité radical, représenté par Ray et Lowell, proteste contre l'adoption des votes des polls 3 et 5 de cette paroisse pour cause d'intimidation.

Comme les raisons fournies sont peu substantielles le Bureau passe outre, et les retours sont compilés, donnant le résultat déjà annoncé dans l'*Abeille*, c'est-à-dire 561 votes pour Moncure et 488 pour Dubuclet.

Les retours de la paroisse Ste-Hélène viennent ensuite.

Le comité conservateur présente un protêt contre deux polls de cette paroisse où les retours ont été falsifiés de façon à donner une majorité au nommé Hoyd, candidat radical pour la Législature, contre O. L. Collins, le candidat conservateur.

Les fraudes commises sont manifestes et il est facile de voir sur les retours comment les chiffres ont été changés.

Le Bureau prend note du protêt et passe à la paroisse Union, qui donne une majorité conservatrice.

La paroisse Vermillion vient ensuite, mais les radicaux protestent en alléguant intimidation. Les retours sont compilés néanmoins et donnent une bonne majorité aux candidats conservateurs.

La paroisse Vernon ferme la marche.

Les superviseurs d'élection radicaux de cette paroisse n'ont pas daigné envoyer l'état de compte officiel des votes. Les retours sont consignés sur une sorte de memorandum; mais le Bureau, en belle humeur, consent nonobstant à les compiler et a la complaisance de les trouver à peu près corrects, quoique les démocrates aient emporté l'élection.

Il reste trois paroisses dont les retours n'ont pas été examinés: Washington, Webster et Winn.

Ce travail sera terminé aujourd'hui très probablement et le Bureau aura à se prononcer après sur les vingt-trois paroisses où l'élection est contestée.

Avec un peu de bonne volonté le Bureau peut avoir tout fini d'ici à samedi soir.

Nous le souhaitons, car le peuple de la Louisiane commence à être lassé d'attendre le résultat officiel de l'élection, quoiqu'il sache déjà que Moncure a reçu cinq mille votes de majorité contre Dubuclet, que la prochaine législature d'Etat compte soixante-huit membres démocrates dans la Chambre contre trente-neuf radicaux et que les amendements constitutionnels ont été rejetés par une majorité de deux mille cinq cent à trois mille votes.

Avocat de la ville contre procuré.

M. B. F. Jonas ne s'est pas laissé influencer par les agissements de M. Walsh, le favori de Kellogg, et maintient toujours sa position comme avocat de la ville.

MM. Labatt et Aroni l'ont représenté l'autre hier devant la cour dite Supérieure du pseudo juge Hawkins, et après avoir énuméré ses droits à la place, ont déclaré à Hawkins qu'il s'était hâté un peu en ordonnant qu'il fût inscrit dans les registres de sa cour que le seul avocat qui dût être reconnu comme étant chargé de représenter les intérêts de la ville était le sieur H. H. Walsh.

Ils demandent donc que ces régistres soient altérés du moins jusqu'à ce que les tribunaux aient décidé quel était le véritable avocat de la ville, l'honorable B. F. Jonas ou le nommé H. H. Walsh.

Hawkins, tout en étant loin d'être aussi impartial qu'il devrait l'être, a compris qu'il avait fait une grosse bêtise la veille et a ordonné que son jugement fut suspendu jusqu'à ce que la contestation soit décidée.

Les armes à feu et les enfants.

Les parents qui laissent des armes à feu entre les mains de leurs enfants, s'exposent à les voir rapporter morts ou blessés. Deux garçons, l'un de cinq l'autre de neuf ans, Albert Larutt et Fritz Holtzer, jouaient mardi au coin des rues Julie et Carondelet avec un revolver. Fritz ayant fait partir l'arme, Albert a reçu la balle dans la joue. La blessure a été pansée par le Dr. Shoupert et on espère qu'elle ne sera pas mortelle.

Extraordinaire.

Voici un fait qui mérite d'être rapporté. L'officier de police Wells, de la police à cheval, a, mercredi matin à une heure et quart, arrêté un voleur nommé Joseph McCarthy, alias Skinney, qu'il a trouvé en train de s'introduire par effraction dans la résidence de Mme Saddler, près de l'encoignure des rues St-Léon et Bolivar.

Bigamie.

Un nommé Henry Bourgeois ou Bourgenois a été arrêté sous l'accusation de bigamie formulée contre lui par Cécile Harrison. Heureusement pour lui que la bigamie n'est pas un cas pendable, en Louisiane.

Le meurtre de Collins.

Thomas Worth a été après examen devant le juge McArthur, renvoyé devant la Cour Criminelle, sans privilège de caution, sous l'accusation d'avoir tué James Collins, garçon du restaurant Magnolia, alors que lui Worth faisait feu sur Jake Dietz, le propriétaire du restaurant.

Une rencontre.

Hier après-midi, vers une heure et quart, il y a eu ce qu'on est convenu d'appeler une *rencontre* entre deux jeunes gens, dont l'un se nomme Aristide Delmaas, au coin des rues Claiborne et Conti.

Ils ont échangé deux coups de pistolet sans effet et leurs amis les ont séparés.

Un phénomène.

Nous apprenons qu'il vient d'arriver dans notre ville une jeune femme, alsacienne de naissance, d'une taille phénoménale, qui ne pèse pas moins de quatre cents livres, nous assure-t-on.

On a peine à le croire, mais tout le monde pourra en juger prochainement, car elle sera exhibée quelque part au pied de la rue du Canal.

TEMPERATURE.—9 déc. 1874.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	42	6
12 M.	66	19
3 P. M.	66	19
6 P. M.	60	16

Les magasins de chapeaux de R. E. Lee sont ceux où se trouvent les chapeaux les plus fashionables et les moins chers de la ville.

—La *Pall Mall Gazette* dit que, de toutes les nations d'Europe, c'est la France qui, proportions gardées, consomme le moins de café, ainsi que le prouve la statistique suivante: en Angleterre, malgré l'énorme consommation de thé qui s'y fait, chaque personne consomme, en moyenne, 1 livre 1/8; en Allemagne, 4 livres; en Danemark, 5 l. 1/2; en Suisse, 6 livres; en Belgique, 8 l. 1/2; en Hollande, 10 l. 1/2; aux Etats-Unis, 7 livres; et en France, seulement 2 l. 1/2 par personne. Mais en aucun pays la proportion n'est aussi forte qu'en Californie, où il s'en consomme 20 l. 1/2 par tête.

—Le réglement sur les vélocipèdes, qui avait été affiché le matin, a eu le don d'exaspérer les sportsmen du bicycle. L'un d'eux, le jeune X....., a levé l'étendard de la révolte contre la décision préfectorale. Fièrement campé sur son vélocipède, il jetait des regards narquois aux sergents de ville de service dans les Champs-Elysées.

En vain ils lui crièrent que le passage était interdit aux vélocipédistes et ils essayèrent de l'arrêter dans sa course.

D'un vigoureux coup de jarret, il lançait son appareil à toute vitesse et les promeneurs ne pouvaient s'empêcher de sourire.

Tout à coup un agent hèle un fiacre, il s'y installe et court sus au délinquant. Pendant quelques minutes, ce fut une véritable course plate. Le vélocipédiste reste constamment premier de plusieurs longueurs, et l'agent finit par renoncer à la lutte.

C'est égal, nous croyons qu'il y a eu procès-verbal.

Achetez vos chapeaux aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

—Un poisson des plus curieux, et dont l'aquarium du Havre n'a jamais possédé qu'un exemplaire, la *baudroie*, a été capturé jeudi après-midi à l'anse des Pilotes et transporté immédiatement dans le magnifique établissement du square Saint-Roch, au Havre.

La baudroie (*Lophius piscatorius*, Lin.), vulgairement nommée *diable de mer*, a la tête énorme, déprimée et comme circulaire. En arrière, le corps se termine par une queue conique. Une gueule énorme s'ouvre à la partie antérieure de la tête. La mâchoire inférieure dépasse la supérieure. Les dents sont nombreuses, puissantes, aiguës et recourbées. Les mâchoires et le palais en sont hérissés.

L'habitude de ce poisson est de vivre enfoncé dans la vase et de laisser flotter de longs filaments qui ornent sa tête, comme des filets. Les lambeaux qui les terminent semblent des appâts attirant autour d'eux des poissons que la baudroie engloutit dans son énorme gueule.

Ce poisson est d'une taille énorme et ne mesure pas moins de 1 m. 15 de long—un véritable monstre.

On ne croit pas, dit le *Havre*, pouvoir le conserver longtemps vivant.

—On connaît l'histoire du fameux billet de la Banque d'Angleterre du marquis de Westminster. En voici une autre plus extraordinaire sur une bank note qui appartient au duc de Richmond. Le noble duc a, dit-on, hérité de son père d'une bank-note de 50,000 liv. sterl. (1 million 250,000 fr.) Cette pièce, unique au monde, avait été déposée par ce dernier dans une cassette, à laquelle était fixée de telle manière, que quiconque essayait de la soulever, recevait à l'instant six coups de pistolet. Nous apprenons que cette ingénieuse cassette est devenue, pour son propriétaire actuel, une propriété très onéreuse, car ignorant le secret au moyen duquel on peut l'ouvrir sans danger, on comprend qu'il mette une certaine timidité à examiner son trésor.

Magasins de chapeaux à très bon marché, de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

7.

Une mauvaise habitude corrigée.—On a généralement l'habitude de prendre de forts stimulants pour guérir les maladies de foie, et le règne minéral et le règne végétal sont mis tous deux à contribution pour fournir les purgatifs les plus drastiques et les plus pernicieux, afin de produire un puissant effet sur le foie et exciter l'organe traînant et affaibli. Ce système de traitement est sur le même principe que celui qui donne à un homme faible et débile du brandy en large quantité pour le mettre à même d'exécuter un certain montant de travail. Quand le stimulant n'est plus administré, l'organe, comme le système, retombe dans un état de langueur et de torpeur plus marqué qu'auparavant. Que faut-il donc? Il faut des remèdes qui fassent fluer librement la bile du foie sans dépenser le but et qui laissent le foie fortifié et sain lors même qu'il est livré à lui-même sans médication. Ces remèdes sont la "Golden Medical Discovery" et les "Pillets Purgatifs" du Dr. Pierce.

Une guérison de la maladie de foie.

Rusk, Texas, 10 mai 1873.

Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Cher monsieur:

L'année dernière, à cette époque, ma femme, était alitée et très affectée d'une maladie chronique de foie. J'avais pour lui donner des soins un docteur des plus habiles qui l'abandonna comme incurable, quand j'entendis parler de vos remèdes. J'achetai une bouteille et je commençai à lui en donner. Ma femme pesait alors 82 livres. Elle pèse maintenant 140 livres et elle est maintenant bien portante et robuste. Elle a pris huit bouteilles en tout. Ainsi vous voyez que je suis et que je dois être un avocat de vos remèdes.

WILLIAM M[illegible].

Du fameux éclaireur, "Buffalo Bill."

Holland House, Rockford, Ill., 20 avril 1874.—Dr. R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.

Monsieur:—J'ai pris maintenant quatre bouteilles de votre "Golden Medical Discovery" avec vos Pellets, et je dois dire que je n'ai jamais rien pris pour la maladie, dont chez moi le foie est atteint, qui m'ait fait autant de bien. Il me semble que je suis un homme nouveau, grâce à vos remèdes merveilleux.

W. F. CODY, ("Buffalo Bill.")

BOULANGERIE.—Une boulangerie bien achalandée, située rue Dryades 414, et connue sous le nom de St-John Bakery, est à vendre. Pour les renseignements, voyez l'annonce.

Chapeaux fashionables aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

C'est véritablement extravagant,
Mais ainsi l'ont décidé dans leur sagesse,
Les Directeurs de la Loterie.
Le gros lot est de $20,000!
C'est véritablement extravagant,
Mais ainsi l'ont décidé dans leur sagesse,
Les Directeurs de la Loterie.
Le gros lot est de $20,000!
Ce gros lot pourra être gagné
Samedi, 26 décembre.

47.

Médication rationnelle.—La médication réussit seulement quand elle est rationnelle, et elle est rationnelle quand elle commence par le commencement. En d'autres termes pour guérir une maladie, il faut en détruire la cause. La débilité, soit générale, soit locale, est l'origine de la grande majorité des maux. Fortifiez l'énergie vitale, réglez la digestion et la sécrétion en renforçant les organes qui remplissent toutes ces fonctions importantes, et la dyspepsie, la constipation, les maux de reins, et de vessie, les difficultés utérines, une circulation impure et les autres maux, conséquence de la débilité, sont complètement et permanemment guéris. Le meilleur, le plus sûr et le plus agréable tonique et altératif qu'on puisse employer dans ce cas est le remède de Hostetter ou les Stomac Bitters. L'expérience de [illegible] ans pendant lesquels ils ont survécu à des foule ce nombre de préparations éphémères qui leur ont fait concurrence, a prouvé qu'ils sont un remède sans égal pour tous les désordres que précède ou que suit la débilité.

Décédée hier matin à 7 heures, LEOCADIE DE ARMAS, épouse de John Monier. L'enterrement aura lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue du Maine No 21e près Marais.

Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Monier, de Armas, de Wiltz, J. Dowling, S. Hero et J. Brown, sont priés sans autre invitation, d'assister à son enterrement.

Clergé St.-Augustin.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré demain, vendredi, à sept heures du matin, à l'église de l'Annonciation, rue Morales, pour le repos de l'âme de dame EMY CAVALIER, née Marie Rose Salvadore. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à y assister.

De la part de ses enfants.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No 15 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1874. Les membres de cette société sont informés de la mort de George Ullman, décédé, le 6 août 1874; de M. H. Nicoll, décédé le 7 août 1874; de Mathias La Franz décédé le 8 août 1874. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la Société, No 15 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 10 janvier 1875, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

6 déc au 13 déc.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........RUE DE CHARTRES..........17

TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, Bruxelles, plis, Etc., Etc.
TOILES CIREES anglaises et américaines.
NATTES—200 rouleaux blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—couvertures de pianos et de tables.
ETOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX—Grande variété.
BURLAPS—toiles cirées pour tables et toiles et réseditas "enamel."

A vendre par A. BROUSSEAU.
6 déc siPP

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er janvier 1875 ou après ce jour-là. Le livre de transferts sera fermé du 22 au 31 décembre, 1874, inclusivement.

10 déc—au 3i. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—No 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—Une élection de douze Directeurs pour servir durant l'année prochaine, sera tenue aux bureaux de la Compagnie le LUNDI, 21 du courant, entre les heures de midi et deux heures de l'après-midi.

10 déc—au 21 C. C. LEWIS, Secrétaire.

PAUL BOISSONNEAU,
Marchand-Tailleur,
140..........Rue du Canal..........140
Annexe à sa maison
MAGASIN de MODES et CONFECTIONS,
No 1, Carondelet, coin Canal.
Ouverture, LUNDI 14 Décembre 1874.

Dans les salons dernièrement occupés par le Chalmet Club.

Du magasin de Modes et Confections avec le concours de Madame Sophie Boutron.

Déballage d'articles nouveaux, Robes, Confections, Toiles, velours, Cachemires, Chapeaux modèles, articles de fantaisie, etc.

10 déc—1m.

Au Public.

LE public est prévenu de ne pas négocier deux billets souscrits par la Sœur St. Michel, dépositaire au Couvent des Ursulines, près de la Nouvelle-Orléans, à l'ordre de J. Mayer; l'un, payable dans trois mois, pour deux cent six piastres; l'autre, payable dans six mois, pour la même somme. Les deux billets portent la date du 26 septembre 1874. Ils ne seront pas payés parce qu'il n'a pas été reçu de J. Mayer une valeur équivalente.

SŒURS DU COUVENT DES URSULINES
10 déc—3t

On fait des millions,

TOUTES LES SEMAINES, dans Wall street. Nous publions un journal hebdomadaire qui indique les différents moyens d'opérer dans les actions et l'or. [illegible] J. HICKLING, & CO., banquiers et courtiers, No 72 de la rue Broadway, New-York.

Demande.

ON DEMANDE, pour une dame, une jeune personne, bonne couturière, s'adresser au No [illegible] de la rue de la Commune, [illegible]

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection de directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No 136 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.

10 déc—1m JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 128 rue Gravier, le SAMEDI 16 janvier 1875 de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la charte, approuvés et recommandés, ce jour par les Directeurs.

10déc au 16jv LOUIS BARNETT, Secrétaire.

L'Union Française, Bureau: rue St-Louis No 3.—En vertu du Titre XI de ses statuts organiques, l'assemblée générale des sociétaires aura lieu DIMANCHE prochain 13 courant à midi précis, au siège de la société.

Le président compte sur la présence ponctuelle de Messieurs les membres, des modifications importantes à la Constitution de la société devant être soumises à leur approbation.

Le Secrétaire, J. B. MONDIBEY.

HEATH & LARA,
60...........Rue du Camp..........60

TAPISSERIE, PAPIER A TAPISSER, STORES, CORNICHES, RIDEAUX DENTELLE, NATTES, CANTON, BEAUX MIROIRS FRANÇAIS & ALLEMANDS, CHROMOS, GRAVURES, Etc.—Grande variété.

La maison reçoit constamment des articles frais: ses prix sont les plus modérés de la ville.

10 déc—1m PP

NI le capitaine, ni le consignataire du trois-mâts français VAUBAN, capitaine Bonnaugerry, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

8 déc—3t FELIX LARUE.

Boulangerie à vendre.

LE soussigné offre à vendre sa boulangerie située rue Dryades No 414, connue sous le nom de St-John Bakery, avec deux charrettes, à pain et chevaux et harnais, tout en parfait état, et ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires.

Pour les conditions s'adresser à M. NOEL LACASSIN, Rue Ste-Anne No 406, entre les rues Johnson et Galvez.

4déc—1m AUGUSTE POISIER.

DEPOTS DE CHAPEAUX
ROBT. E. LEE,
AU coin des rues Canal et Bourbon.
—ET—
au coin des rues Royale et St-Louis.
4 déc—1m—J D Mer.

Salon de Coiffure.

M. FRANCISCO CHAS informe ses amis et le public en général qu'il continuera l'exploitation du Salon de Coiffure de M. Poirier, situé rue St Louis 65, entre Chartres et Royale; il espère que les clients de l'établissement lui conserveront le même patronage qu'ils ont toujours accordé à son prédécesseur.

4 déc—1m DM J

Avis au public.

AYANT vu dans le journal l'Abeille que M. FRANCISCO CHAS se présente comme mon successeur dans le salon de barbe et de coiffure à l'hôtel St Louis, [illegible]

La Célèbre
MADAME LEONCE.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle, qu'elle vient d'arriver de France et qu'elle recommence ses consultations comme par le passé. [illegible]

ADRESSE Lock Box 124.

Résidence: Rue Royale, [illegible], entre Conti et St-Louis. 4 déc.

Demande d'Emploi.

UN homme d'une trentaine d'années, connaissant le Français et l'Allemand, cherche un emploi quelconque. S'adresser par lettre au Bureau de l'ABEILLE, aux initiales F. V. 6 déc—3t.

En débarquement

Du vapeur "State of Alabama" et navire Frésidio, venant de Bordeaux. [illegible]

A vendre par E. MANDIN, 37 Rue Décatur. 4 déc—3t

FRAGANCIA.

DEPOT GENERAL des cigares et cigarettes de cette célèbre marque de La Havane, à l'angle des rues Canal et Carondelet, où les amis et le public trouveront un assortiment complet des cigares importés et du pays, les plus fins.

28 nov—1m J.D M

BUREAU DE NOTAIRE DE
P. CHARLES CUVELLIER.

Les amis, les clients du défunt et le public sont informés que ses affaires seront continuées par E. B. TRIST, notaire public, ancien assistant et clerc de confiance de M. P. C. CUVELLIER, et par son fils P. CHARLES CUVELLIER, au même bureau, No 140 de la rue Gravier, entre les rues St-Charles et Camp.

6 déc—D M J—1m

CONFISERIE
A. LEMANNE,
207..........Rue de Chartres..........207
(entre Dumaine et Ste-Anne.)

Joli assortiment de CARTONNAGE nouvellement reçu de Paris.
BONBONS FINS à 75 cents la livre.
FRUITS CRYSTALLISES 80 cents la livre.
6 déc—1m.

Compagnie d'Ardoises Chapman.
CARRIERE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Lambris, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

[illegible]

FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens en gros et en détail.
AU NO 130 DE LA RUE DU CANAL
près Bourbon.
STOCK COMPLET
—DE—
Drogues, médicaments, Instruments de chirurgie, parfumerie, savons, brosses, &c
—ET—
EAUX MINERALES étrangères et américaines.
6 déc—4t PP

En débarquement

de la Barque FRESIDIO, de Bordeaux. [illegible]

Reçu par le Steamer STATE of ALABAMA, de Bordeaux, [illegible] A vendre par C. CAVAROC & FILS. [illegible]

Avis au Public.

JE certifie que M. JULES PIFFAUT [illegible] A. E. BLACKMAR.

[illegible] JULES PIFFAUT, [illegible] rue Royale.

Demande de barbiers.

QUATRE BARBIERS et deux GARÇONS [illegible]

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.

Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1/2 livres; articles [illegible] de tous genres pour fumeurs.

Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes, du dernier genre.

Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 63 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

Propriétaire de la fabrique de cigares de [illegible], No 69 de la rue Conti.

29 nov—1an NOUVELLE ORLEANS, LNE.

PIANOS ET ORGUES

Le meilleur assortiment et les prix les plus modiques du pays.

LA PLUS GRANDE MAISON DE PIANOS ET DE MUSIQUE DU SUD.

40 Pianos de rencontre, de $50 à $250.
75 Pianos neufs des meilleures fabriques américaines et européennes, de $275 à $1000.
30 Orgues des meilleures maisons, à $50 et au-dessus.

Orgues de loges, chapitres, &c., patentées, de Bremer. Voir les listes des prix et les catalogues.

Instruments de musique et Musique, en gros et en détail.

LOUIS GRUNEWALD.

Entrepôt de pianos, salle Grunewald, 14, 20 et 22 rue Baronne.

Succursale, 129 rue du Canal. 6déc—4PP

Directory de la ville.

Avis.—Envoyez votre nom et votre adresse et le montant de votre souscription. — Les personnes qui auraient des raisons de supposer qu'on n'a pas inscrit leur nom pour le Directory de 1874 (vu l'époque également aux changements récents) verront certainement leurs noms dans l'ouvrage en les envoyant à nos bureaux. Le Directory sera remis aux souscripteurs le 1er février et il ne se vendra pas d'exemplaires avant que les souscriptions soient servies.

L. SOARDS & CO., Editeurs, No 5 de Commercial Place.

6 déc—1an.

En débarquement du navire français "Courrier," de Cette.

20 barriques Vin Blanc, E. HIRSCHFELD FILS & T. CRUSE.
10 barriques VIN BANDOL, très corsé.
Attendu par le steamer STATE OF ALABAMA de Bordeaux.
250 caisses OIGNONS.
40 paniers POMMES DE TERRE françaises.
30 barriques Vin Rouge, L. P. MARON.
20 caisses Cognac à l'eau de vie, FILON & ROUVIALE.
100 caisses Sardines à l'huile.
12 " de 100½ boîtes PETITS POIS extra fins.
[illegible] CHAMPIGNONS.
20 quarts et huitièmes COGNAC CASTILLON

A vendre par U. MARINONI, 65 Decatur, anciennement Vieille Levée.
1 déc—ef

Varieties Hall.

Au coin des rues Dauphine et Canal.

A DATER de Lundi, 7 du courant, un LUNCH CHAUD sera servi à cet établissement, de 10 heures et demie du matin à 1 heure de l'après-midi. Le soussigné sera heureux de recevoir ses amis et ceux [illegible] qui trouveront toujours chez lui les meilleures boissons que puisse fournir le marché.

3 déc—et J. CLAUDE.

E. H. LEVY & CO.
COURTIERS
d'actions, de bons, d'or et d'argent.

ILS se chargent du règlement des TAXES et des LICENCES.

nov 29—1m—P No 120 de la rue Gravier.

L. VIPLE,
6 Rue Bourbon,
Près Canal.

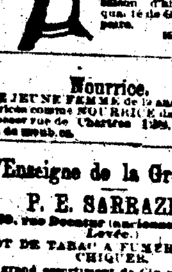

Spécialité de Gants pour dames, messieurs et enfants, et de parfumeries françaises.

On trouvera pendant la saison d'hiver une belle qualité de Gants, à $1 la paire.

6nov—3m D.

Nourrice.

UNE JEUNE FEMME de 19 ans, offre ses services comme NOURRICE dans une famille, s'adresser rue de Chartres 128, chez le marchand de meubles.

A l'Enseigne de la Grande Pipe
P. E. SARRAZIN,
No 230, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée).
DEPOT DE TABAC A FUMER, PRISER ET CHIQUER.

UN grand assortiment de Cigares, Cigarettes, Pipes, Cartes à Jouer, Briquets, Porte-Cigares, allumettes, Papier à cigarettes, Maid, Ris La Croix, etc. Tabac à Fumer, Retiance, Right Bower, Eagle, Petra, Rough & Ready, Fine Cut, en barils. Les ordres de la campagne [illegible] avec promptitude.

28nov—1m J D M

BONS MARCHÉS.
CADEAUX DU JOUR DE L'AN.
MAISON DE PRÊT SUR GAGES.
Encoignure Royale et Toulouse.
VENTES RAPIDES. PETITS PROFITS.
POUR DU COMPTANT.

MONTRES double boîte, argent et or, pour messieurs.
Montres simple boîte et double boîte or, pour dames.
Chaînes de montres pour dames et messieurs.
Demi Parures pour dames. Boutons de manches. Boutons pour chemises.
Un grand choix de bagues, bracelets, de boucles d'oreilles, &c., &c.
[illegible], boucles d'oreilles et épinglettes en diamants.
Ainsi qu'un grand assortiment de châles de dentelle, châles de cachemire, châles de laine; Mouchoirs de dentelles &c., &c.
Venez vous assurer du bon marché extraordinaire, à l'angle des rues
ROYALE & TOULOUSE.
1 déc—1mDMJ

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
125..........Rue du Canal..........125
ELKIN & CO.,
REÇOIVENT, en ce moment,
Tapis velours et de Bruxelles,
TROIS PLIS et INGRAIN.
STORES ET RIDEAUX POUR FENETRES.
Prix modiques. 12 sept—3m

Propriétés à vendre et à louer.

Occasion rare.

A VENDRE—Une maison basse nouvellement bâtie, située à une petite distance de la rue de l'Esplanade, rue St-Claude, entre Quartier et Chemin du Bayou, portant le No. 285, (le vrai numéro est 325) contenant quatre chambres, galeries et cabinet, cuisine [illegible], citerne, puits et installations. La maison ainsi que la cuisine sont couvertes en ardoises et en parfait état.

Conditions—[illegible] comptant et $1200 payables [illegible] par mois, sans intérêt.

S'adresser à B. NAUTRÉ, No. 79 rue Bienville.
6déc—1m

Terres à louer à la part.

A de bonnes familles blanches. Elles sont entièrement à l'abri des inondations. Il y a des maisons et des battisses; on fournira aux bonnes du plant de canne et ils auront le privilège de rouler à la nouvelle sucrerie où se fait du sucre clarifié. Pour les détails, s'adresser à DAVID E. THOMPSON, Habitation "Belle Vue," à Franklin, sur le bayou Têche.

3 déc—1m

Lands to let on shares.

To good white families. Lands entirely above overflow. Houses, buildings and seed cane furnished with privilege of working off crop at New Sugar House making clarified Sugar. For particulars address or apply to DAVID E. THOMPSON, "Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Teche.

3 déc—1m

Une bonne affaire pour quelqu'un.

LE Soussigné désirant se retirer des affaires fait connaître au public, en ville, comme à la campagne, qu'il vendra à des conditions très avantageuses, son stock tout entier, consistant en papiers peints, glaces, moulures pour encadrements, gravures, lettres en cuivre et en fer blanc, caractères alphabétiques et chiffres en acier, [illegible]

8nov—1m [illegible] E. DAWSON, encoignure Toulouse et Chartres.

Chambres à Louer.

CHAMBRES GARNIES à louer pour Messieurs, appartements pour familles.

139, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. 3déc—et

A louer.

UNE MAISON double venant d'être réparée et repeinte, [illegible]

A louer

Pour le 1er Janvier 1875.

LA maison [illegible]

HÉBERT & Cie,
(MAISON FONDÉE EN 1835.)
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Religieuse, Classique, Littéraire, Médicale, Agricole et Industrielle
—DE—
HÉBERT & Cie.
56 rue de Chartres, (coin Bienville.)
NOUVELLE-ORLÉANS.
Maison d'achat
35..........Boulevard St Michel..........35
PARIS.

PAPIERS PEINTS,
FOURNITURES de BUREAUX,
ARTICLES pour DESSIN,
FOURNITURES d'ECOLES,
CARTES A JOUER,
LOTOS, DOMINOS,
DAMIERS, BOSTON,
ETC., ETC., ETC.

Un Magnifique et Complet assortiment de PLUMES et PORTEPLUMES en OR,
PUPITRES RICHES
PAPETERIES,
BUVARDS,
ALBUMS,
ENCRIERS, Bronze et Cristal,
COUPE-PAPIERS, Nacre et Ivoire,
BOITES de fantaisie,
à ouvrage,
RICHES CARTONNAGES,
POCHES A BONBONS,

GRANDE COLLECTION D'ALPHABETS, IMAGES et ALBUMS COLORIES, POUR ENFANTS.
UNE COLLECTION Immense de VOLUMES richement reliés pour distribution de prix et CADEAUX de

Noël et du Jour de l'An,

depuis les prix les plus modiques jusqu'aux ouvrages les plus riches.

ARTICLES POUR LE DESSIN.
BOITE DE COMPAS, COULEURS, CRAYONS, MODÈLES, PINCEAUX, etc., etc.
1875..........ALMANACHS..........1875
1875..........AGENDAS..........1875

Reçu par St amer HANNOVER [illegible] des célèbres
CHOCOLAT-BONBONS de Masson et de Guerin Boutron.
PRALINES et DRAGÉES FINES.
Importation de la célèbre ENCRE A COPIER de Antoine, père & fils.

Abonnements

à tous les JOURNAUX FRANÇAIS de Modes, Littérature, etc.

Agents du Courrier des Etats-Unis, du Messager Franco-Américain, et de El Cronista de

NEW-YORK.

4déc.—1m—D.Mar.J.—PP.

Au public.

MME Vve. E. DUCATEL, rue Bourbon, No. 213, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant la modique somme de $10 par mois.

22nov 1m

J. DOUSSAN
143..........Rue du Canal..........143
entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 143 rue du Canal.

On trouvera dans son magnifique assortiment de gants Jouvin et Reignier pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries importées, des marques les plus renommées à des prix modérés.

1nov—3m. Mar. J et D.

J. F. DICK,
AVOCAT,
Au No. 15 de la rue d'Orléans,
2nov—1m. Près des Cours.

Victoire du Peuple.
Vêtements, Vêtements,
BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS!
CHEZ
GODCHAUX,
81 & 83 ..... rue du Canal ..... 81 & 83
213, 215 et 217 Vieille-Levée.

Ventes rapides! Petits profits!

Pour du comptant.

Vêtements pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants. Chapeaux, et Articles de Toilette fait des étoffes les mieux fabriquées et des matériaux les plus fins. DERNIER GENRE, à des prix extraordinairement bas.

LEON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal,
213, 215, 217 Vieille-Levée.
29 nov—1m PP Maintenant Decatur.

L. GIROT,
Tailleur et marchand de linge fait,
Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des derniers genres.

Le linge de toilette est coupé par M. Girot lui même. 1nov—3m.

M. RIQUELME.
FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment un meilleur marque des CIGARES, importés et du pays; il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les connaisseurs sont invités à venir examiner ses articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix. 3 nov—3m

Buvette des Variétés
DE
HOYT,
Au No 14 de la rue Bourgogne,

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant conclu des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

3nov—1m CHARLES J. HOYT

INSTITUT D'AQUIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES.
No 388 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.

POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle H. FITZGERALD.

Champion du 2d. District.
P. RAGUET,

REVENDEUR de toute espèce d'objets et marchand de linge neuf et de seconde main. Il se charge de toute sorte de raccommodages, de dégraissage, et donne les prix les plus élevés d'articles de rencontre. Venez en juger.

Au No 101 de la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourbon. 3nov—1m

Préservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 124 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

[illegible]

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DE NEUFCHATEL, capt. Ch. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de premier et de second pour le port ci-dessus. [illegible]

E. V. HOPKINS, Agent.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 9 DEC. [illegible]

7	11	9	44	43	60	65	71	25	36	46	41	50	39	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, [illegible] Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 9 déc. 1874.

[illegible]
ABRAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

MICHEL LION
AUX
CENT MILLE PALETOTS,
197 et 199 Vieille-Levée,
EN FACE DU MARCHE FRANÇAIS.

Grands magasins d'habillements tant faits pour hommes et jeunes gens,

Ne vendront plus de marchandises à partir du 1er décembre, mais les DONNERONT au prix coûtant pour du COMPTANT.

On DONNERA des Pardessus bien chauds à $3 et au-dessus.

Aussi, Habillements complets pour hommes, bonne qualité, à $4 30 et au dessus.

Grand assortiment d'habits noirs, pour bals, soirées, du dernier genre.

300 COSTUMES pour enfants de 2 à 9 ans, à $2
PARDESSUS en caoutchouc, à $1 75.

100 caisses CHAPEAUX, nouvelle forme, venant d'être fabriqués, et comme l'assortiment est complet, ils seront cédés à meilleur marché que le prix coûtant.

Aussi linge de corps, Malles, Valises, &c. &c.

MICHEL LION.
1déc—1m

AVIS,
BOARD DE LIQUIDATION, Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orleans National Bank) le samedi précédent le jour de chaque assemblée, en avant ce jour là. Les applications qui seront faites le lundi seront remises jusqu'à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.
26nov—1m

Réparation de pianos.

J. PIFFAUT, bien connu du public et des artistes, continue d'accorder et de réparer les PIANOS à des prix très bas. [illegible]

JOHN REIN,
TAILLEUR,
114..........rue Gravier..........114
(Près Camp.)

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 103 de la rue [illegible]

20nov—1m

P. DEJAN,
Marchand de Meubles,
Encoignure Dauphine et [illegible].

PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix [illegible]

Restaurant Antoine.
Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses amis [illegible]

Commercial Restaurant,
197..........Rue de la Douane..........197
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat [illegible]

Salon d'huîtres du Gem.
HUITRES DE LA BAIE.

Le soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, No 17 de la rue Royale [illegible]

G. M. BORGES.

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....13
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, &c.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

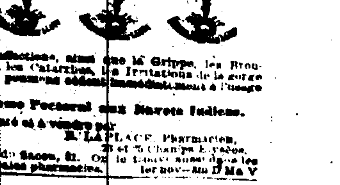

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, [illegible] Champs Elysées.

Prix du flacon, $1. [illegible] principales pharmacies.

Charbon. Charbon.
W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.

Bureau, [illegible] de la rue Gravier. Dépôts [illegible]; au coin des rues Julie et Water. 1 oct—3m

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par

H. & C. TYLER.

Au No 8 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune. 1nov—3m

COAL. COAL. COAL.

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.

Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by H. & C. TYLER. No 8 Carondelet street, Between Canal and Common.

HY. J. MONTAGNET,
(Successeur de ALF. LAINE, agent.)
—Marchand de—
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

[illegible]

BUREAUX,
No [illegible] de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

☞ Les ordres sont reçus à l'un et l'autre de ces endroits.

Charbon - Charbon - Charbon
P. & R. DeVERGES,
Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite, [illegible] livrés dans toutes les parties de la ville, aux plus bas prix du marché. [illegible]